

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20230131-01-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2023

**N° 01/23**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 24 janvier 2023
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 7 février 2023

**Objet de la délibération :**

MHD : Choix du pack ADIL-CAUE

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	61
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	1
· Dont représenté(e)s	17
· Excusé(e)s :	6
· Non excusé(e)s :	12
- Votants	79

Résultat du vote	
- Pour :	79
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le trente-et-un janvier,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de janvier.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Guillaume AYMONIN à Alain MONNIER, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Christophe JOUVIN, Vanessa DORDOR à Franck COLLINET, Christophe FAIVRE-PIERRET à Jean-Claude GRENIER, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Pascal GOSSE à

**Procuration** Yves MOUGIN, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Nathalie LAURENT à Philippe BOUQUET, Jean-Michel LIEVREMONT à Bernard HUOT-MARCHAND, Chantal MARAUX à Nathalie KOWAL-BONDY, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Patricia PAQUIEZ à Marie-Christine LEGAIN, Mireille PICARD à Maxime GROSHENRY, Marie-Christine VERNEREY à Daniel PERNIN

**Suppléé(e)s** Pascal DUGOURD par James PROUTEAU

**Excusé(e)** Claude CHATELAIN, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nadia LOUIS, Gérard MOUGIN

**Absent(e)s** Christine BREUILLLOT, Gérard COULET, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La MHD offre un service de permanence aux habitants de la CCLL.

Elle permet aux habitants de la CCLL de bénéficier de rendez-vous de proximité et de bénéficier gratuitement des conseils techniques et financiers sur des questions d'habitat.

Ces permanences se tiendraient à l'Espace France Services d'Ornans.

La commission 1, réunie le 19 janvier, propose de retenir le scénario numéro 2.

D'un montant de 1 350 € pour l'année 2023, l'offre comprend une permanence architecte sur une demi-journée par mois et une demi-journée de permanence juriste par mois. Une animation est aussi incluse dans ce forfait.

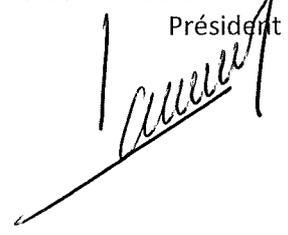
Le cout réel de cette prestation pour la MHD est de 5 400 €, financé par le Conseil Départemental à hauteur de 4 050 €, et donc un reste à charge de 1 350 € pour la CCLL.

C'est par le biais de cette convention que se fait l'adhésion à l'ADIL pour un montant de 200 €. Cette adhésion a été inscrite dans la délibération 145-22 du conseil communautaire du 14 novembre 2022.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la convention avec la MHD pour la tenue de permanences.

Fait et délibéré en séance, le 31.01.2023

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JC Grenier', is written over the printed name 'Jean-Claude GRENIER'.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20230131-01-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2023